

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/04/2018

Présents : Guy Audras, Philippe André, Jean-Claude Barret, Françoise Gorce, Danielle Bouchet, Philippe Almorici, Nadège Naud-Lago, Sébastien Brunet, Cyrille Vallon, Pierre Gilouin

Absents excusés : Pascal Dejoux, Patrick Hervé

Absent : Ludwig Blanc

Le Conseil choisit Jean-Claude Barret comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20h40.

Approbation du Procès-Verbal du CM du 10/04/2018 à l'unanimité et signature de la feuille de présence.

1/ Toilettes publiques : désaffectation et déclassement

Le Maire signale que ces toilettes publiques ne sont plus utilisées depuis plusieurs années. Il informe que M. Yann MALECOT, propriétaire de la parcelle AP82 (joutant les toilettes) est intéressé pour l'achat des anciennes toilettes. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'établissement d'un document d'arpentage par un géomètre pour pouvoir désaffecter et déclasser cette parcelle du domaine public.

L'acte de vente sera établi par un cabinet foncier. Tous les frais sont à la charge de l'acheteur (arpentage, établissement acte, etc...)

Adopté à l'unanimité

2/ Toilettes publiques : détermination du prix et approbation de la vente

Monsieur le Maire indique que la surface de la parcelle des toilettes publiques est d'environ 12 m2 qui sera déterminée exactement par le géomètre. Un acte doit être établi pour la vente au prix de 200€ (deux cents euros) de ladite parcelle à M. MALECOT. Les frais sont à la charge de l'acheteur (frais actes 800€ environ). Philippe ANDRE représentera le Maire à la signature de l'acte.

Adopté à l'unanimité

3/ M49 : travaux de branchement au réseau communal d'eau et d'assainissement

L'entreprise Chapon a effectué un devis de 2791 € HT pour le branchement de 3 compteurs pour M. Yves Blanc. Si M. Blanc accepte le devis, il devra régler la moitié de la somme à la commande et le solde à la fin des travaux. Cyrille Vallon se retire au moment du vote (étant de la famille de M. Blanc).

Adoptés à l'unanimité

4/ Chapelle Saint-Pierre : validation de la phase APD

Monsieur le Maire demande la validation de la phase d'Avant-Projet Définitif : plusieurs tranches optionnelles sont proposées. Le Maire présente au Conseil l'APD établi par le cabinet d'architectes RL&A. Le montant total est de 693 049.22 E HT soit 831 659.06 € TTC. Après examen et débat, le conseil a adopté la validation.

Adopté à l'unanimité

5/ Poste employée cafébibliothèque : avenant au contrat

Monsieur le Maire informe que l'employée communale en poste au cafébibliothèque, (sous contrat à durée déterminée) a demandé la réduction de ses heures hebdomadaires : de 35h à 28h.

Adopté à l'unanimité.

6/ Nouvel emplacement bacs semi-enterrés

Les conteneurs semi-enterrés seront installés au stade, le long de la départementale du 14 au 18 mai 2018 et aux Roches du 22 au 25 mai 2018.

Un courrier sera adressé à la population.

Adopté à l'unanimité.

7/ Reversement de la taxe de séjour 2015-2016

La somme de 3960 € a été récoltée pour la taxe de séjour des années 2015 et 2016. Afin de continuer à encourager les bénévoles des associations « Senteur et Pivoines » et « les Amis de Chabrillan » dans leur travail et la poursuite de leurs actions en faveur de la Commune, la somme de 1000 € sera reversée à « Senteurs et Pivoine » et 800 € aux « Amis de Chabrillan »

Adopté à l'unanimité

8/ Demande de contribution à EOLFI pour la mise en place et surveillance du panneau d'enquête publique du champ photovoltaïque

Un panneau d'enquête publique a été installé pour la société EOLFI par les services techniques. Afin de contribuer aux frais du temps passé par l'agent communal pour la mise en place dudit panneau ainsi qu'à sa surveillance quotidienne, la Commune demande à la société EOLFI la somme de 624 €.

Adopté à l'unanimité

Fin des délibérations.

Questions diverses

- 3 dossiers d'urbanisme ont été déposés : 2 déclarations préalables et un permis de démolir.
- Irrigation : Le Maire écrit au Sous-Préfet pour faire part du problème des agriculteurs quant au manque d'eau d'irrigation en période de sécheresse et notamment sur la progression du projet d'agrandissement des réservoirs sur la commune de Divajeu.
- Centrale photovoltaïque : un courrier a été adressé au Maire pour la création d'un collectif « contre ».
- Un devis de remplacement pour l'éclairage public a été établi pour un montant de 1540 € pour le remplacement de 70 ampoules de 12watts au lieu de 17watts.
- Il reste encore une centaine de plaques de numéros à distribuer.
- Une étude complémentaire a été demandée pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable.

Levée de la séance à 23h15.